



Divorce et bien immobilier

Par **christiane72**, le **26/02/2009** à **15:18**

Bonjour,

Mon mari souhaite divorcer.

Nous sommes mariés sous le régime de la communauté et nous avons une résidence secondaire que nous louons en location saisonnière. Malgré notre divorce, mon mari souhaite que nous conservions la maison en indivision pour profiter des loyers de location qui seront partagés. Que va nous coûter cette indivision?

Que se passe-t-il si un de nous veut se retirer de l'indivision: vendre et partager la somme ou racheter la part de l'autre? Le divorce sera-t-il prononcé car le bien immobilier ne sera pas vendu?

Merci d'avance pour vos réponses